

Nos candidats aux cantonales



Les 21 et 28 mars 2004

Edito-Agenda : [page 2](#) • Questions à François Hollande : [page 3](#) • Dossier :
Le CCV pratique : [pages 4 et 5](#) • Shirin Ebadi, prix Nobel de la Paix - *Rapport Virville* : la casse continue : [page 6](#) • RMA L'esclavagisme moderne -
Mégalis : [page 7](#) • Pour le port du voile, faut-il mettre la vapeur ? : [page 8](#).





par
Frédéric Bourcier,
Premier Secrétaire Fédéral

L'avenir : la volonté politique est nécessaire !

En cette fin de période des vœux, le Parti Socialiste vous souhaite une année de bonheur pour vous et pour vos proches. Nous savons ce que nous devons à tous ceux qui nous soutiennent. C'est aussi grâce à eux que nous surmonterons le traumatisme d'avril 2002.

2004 est évidemment une année charnière. Le gouvernement Raffarin a désormais eu le temps d'imprimer sa marque. Celle-ci est douloureuse pour la société française. Une politique sécuritaire «poudre aux yeux» et la remise en cause de notre modèle social ont des conséquences immédiates sur la vie de nos concitoyens.

Mais c'est bien l'impréparation de l'avenir qui démontre le manque d'ambition de la droite pour notre pays. Tous les secteurs de l'Intelligence sont aujourd'hui sacrifiés budgétairement et donc fragilisés : l'Education, la Recherche et la Culture.

Les socialistes et la gauche doivent donc offrir dès aujourd'hui d'autres perspectives. Le débat sur l'École s'accompagne de départs massifs des adultes (enseignants, surveillants, aides-éducateurs) de l'encadrement des jeunes. La construction d'un nouveau projet éducatif doit être au cœur de notre projet politique. Le lien du système scolaire avec son environnement éducatif et culturel doit être renforcé. C'est par les coopérations entre familles, associations et

Ecole que la co-éducation prendra sens. Elle est nécessaire pour remettre l'Education en corrélation directe avec nos ambitions républicaines.

Ceci demande de la volonté politique et des moyens.

Les chercheurs se demandent eux-aussi si le pays mise sur eux : budget insuffisant, salaires bas, postes supprimés. L'asphyxie est financière, la déprime est, elle, bien psychologique. Notre projet doit réaffirmer, au-delà d'un effort budgétaire nécessaire, l'importance de la place de la recherche et de la science dans notre pays. Le rayonnement de la France dans le cadre d'une coopération européenne en dépend.

Il est par ailleurs utile de rappeler que le gouvernement, sourd à la rébellion du monde culturel, a délibérément décidé de fragiliser les professionnels et donc les structures qui les emploient. Le maillage culturel est menacé dans notre pays. L'accès de tous à la culture s'en trouve pénalisé. L'abandon du plan Arts et Culture à l'École en est d'ailleurs un symbole éclairant.

Chercheurs, enseignants et artistes : la droite abandonne les intelligences. Sur ce point comme sur d'autres, les socialistes marquent leurs différences. Les programmes pour les élections régionales et cantonales l'attestent.

Le 25 février, à 20 h 30,
à la MJC du Grand-Cordel, rue des Plantes à Rennes.

Rencontre avec

Paulette Guinchard-Kunstler,

députée, Secrétaire d'Etat chargée des Personnes Agées dans le gouvernement Jospin.

C'est sous son impulsion qu'a été mise en place l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie), un droit tout à fait nouveau pour nos aînés... mais déjà mis à mal par la droite.

La loi a donné compétence aux départements pour tout ce qui concerne les personnes âgées, et donc la gestion de l'APA.

Cette réunion sera l'occasion de faire le point sur la place que nous accordons sur nos territoires aux citoyens âgés.

A noter :

Jeudi 26 février à 20 h 30 :

Commission Entreprise
au local fédéral;
«Emplois - licenciements»

Vendredi 27 février à 20 h 30 :

Conseil Fédéral
à la fédération.

Lundi 1^{er} mars à 20 h 30 :

Commission Fédérale Education
à la fédération.

Jeudi 4 mars à 18 heures :

François HOLLANDE
À SAINT-MALO.

Samedi 24 avril :

Journée - débat
sur l'assurance - maladie

SAMEDI 13 MARS
à 17 heures

MEETING
RÉGIONAL

AU LIBERTÉ À RENNES

La fédération
du PS d'Ille-&-Vilaine
est sur internet



Sur ce site fréquemment mis à jour, vous pourrez trouver les rubriques suivantes :

- le PS en Ille-et-Vilaine (organigramme fédéral, les sections, les statuts, un historique).
- Les élus socialistes du département et les résultats électoraux depuis 1958.
- L'actualité (*Unité 35*, communiqués de presse) et l'agenda.
- Les bilans de l'action des socialistes au gouvernement.
- Les propositions du PS et discours fondamentaux.
- Les organismes associés : Union des Elus Socialistes et Républicains et le Mouvement des Jeunes Socialistes.
- Les autres sites internet existants.

<http://perso.wanadoo.fr/fede35.parti-socialiste>
Email : fede35@parti-socialiste.fr



Benoît LERAY

QUESTIONS À

François HOLLANDE

Benoît LERAY – *Quels vœux souhaitez-tu formuler en 2004 en matière de politique intérieure ?*

François HOLLANDE — Je voudrais commencer par adresser mes vœux les plus chaleureux aux militants socialistes d'Ille-et-Vilaine. Je les remercie, ainsi que l'équipe fédérale animée par Frédéric Bourcier, pour le travail accompli en 2003, car les socialistes sont sur le terrain et au travail. Parmi les objectifs que je fixe pour 2004, figure la conquête par la gauche de la région Bretagne. Je sens ce résultat à votre portée. Mon ami Jean-Yves Le Drian est un excellent chef de file, et sa liste, notamment avec la section départementale d'Ille-et-Vilaine menée par Sylvie Robert, correspond au renouvellement et à la nécessaire dynamique. Cette victoire en Bretagne, qui viendra — je l'espère — s'ajouter à d'autres, sera le meilleur moyen de sanctionner la politique du gouvernement et permettra aux Français de se prémunir contre les menaces qui pèsent sur notre pacte social (le démantèlement du code du travail et celui de l'assurance maladie...). Mais, il s'agit pour les socialistes de démontrer qu'il est possible de changer dès à présent la vie quotidienne de nos concitoyens. Ce sera la meilleure façon de donner de nouvelles chances à notre pays.

B. L. – *L'élection européenne de juin 2004 et l'arrivée de nouveaux Etats offrent-elles de nouvelles perspectives d'actions aux socialistes ?*

F. H. — Je souhaite que 2004 soit aussi l'année de nouvelles chances pour l'Europe. Le gouvernement porte de lourdes responsabilités dans le blocage actuel. L'arrogance vis-à-vis des pays entrants pendant la crise irakienne, comme l'affranchissement des règles communes sans définition d'alternatives, ont renforcé la méfiance des autres Etats membres. Il faut pourtant que l'élargissement s'accompagne de l'adoption d'une

nouvelle constitution. Nous pouvons aboutir à l'adoption d'un traité constitutionnel en 2004. Un texte existe, celui de la convention européenne. Nous avons nous-mêmes posé des exigences. L'élection européenne doit être l'occasion de peser pour leur prise en considération. Au-delà des questions institutionnelles, il faut utiliser ce scrutin pour donner une orientation sociale à l'Europe. Le mois de juin doit être celui des choix. Selon la composition du Parlement européen, selon son orientation libérale ou socialiste, dépendront — dans la nouvelle configuration institutionnelle — les décisions majeures qui seront prises par l'Union européenne pour les cinq ans qui viennent. Si la gauche européenne devient la force principale au Parlement de Strasbourg, alors un traité social est possible et une étape nouvelle de la construction européenne devient crédible.

B. L. – *Quels thèmes de réflexion souhaitez-tu voir travailler au cours des prochains mois au sein des sections ?*

F. H. — Nous aurons d'abord à organiser — en avril — une Convention nationale sur l'Europe qui, outre la désignation de nos candidats, aura pour vocation d'adopter notre plate-forme européenne.

Nous chercherons à la faire adopter par l'ensemble des socialistes européens lors du Congrès du Parti Socialiste Européen.

J'ai ensuite la volonté que nous accélérions la préparation de notre projet, pour 2004, autour de deux thèmes essentiels pour nos concitoyens : l'emploi et l'éducation. Le débat mené en sections sera essentiel. Le travail mené par la commission Entreprises animée par Patrick Leborgne et par Roger Masson, votre responsable fédéral à l'Education, illustre bien ce qu'il est possible de faire. J'attends beaucoup de ce qui pourra venir des fédérations.

C'est en sachant comprendre les demandes de la société française puis en y répondant avec le souci de ne jamais brider notre volonté de changement ni de tomber dans l'exercice des promesses sans lendemain, que nous



Qu'est-ce que c'est ?

Le CCV, dit aussi «Comité-Ville», c'est le Comité de Coordination du Parti Socialiste sur la Ville de Rennes. Son nom lui-même donne une bonne idée de sa fonction : ce n'est pas une instance politique comme la section ou la fédération ; son rôle, c'est la coordination de l'action politique des sections sur le territoire de la ville.

D'où ça vient ?

A Rennes, le CCV est né peu après la victoire aux municipales, à l'occasion du Congrès de Nantes de 1977.

Face à la croissance des effectifs du Parti à Rennes, il a alors été décidé de répartir les adhérents rennais entre quatre sections qui correspondaient aux groupes de quartier existants : une seule section au Sud de la voie ferrée, les sections de Maurepas et de Villejean et la Section Jean-Jaurès pour le centre ville. En 1981, lors du Congrès de Valence, les militants du Sud choisissent de se partager en trois sections adoptant des limites cantonales : la section Sud-Est (cantons du Blosne et Rennes Sud-Est), la section Eugène-Quessot (canton Rennes Centre-Sud) et la section Salvador-Allende (canton de Bréquigny). La section de Cleunay est constituée à la fin de l'année 1987. En février 1996, les limites cantonales sont adoptées en CCV pour la création de la huitième section rennaise : la section Rennes Nord. C'est l'organisation actuelle du Parti sur la ville.

Ce choix, qui n'a pas été fait par la majorité des villes, était conforme aux nécessités d'un bon maillage de la Ville. Il offrait, surtout, les conditions d'un débat plus démocratique, mais posait évidemment la question d'une structure qui permette aux sections de rester en relation et d'agir de façon concertée.

Qui en fait partie ?

Le CCV se construit en deux étapes. Tout d'abord, après chaque congrès ordinaire, les sections élisent, à la proportionnelle des motions, leurs représentants à ce qu'on appelle le CCV plénier : assemblée dont le rôle est d'élire en

son sein le secrétaire du CCV et de se prononcer sur la composition du Bureau proposé par le secrétaire nouvellement élu. C'est ce bureau qui constitue de fait ce qu'on appelle communément le CCV. Les secrétaires de section y siègent de droit tout comme le Président du Groupe Socialiste au Conseil Municipal. Le bureau actuel est composé de 12 représentants de la motion A, 5 de la motion E et 4 de la motion C ; il comporte 47,6% de femmes. Son secrétaire est Jean-François Picaut qui vient d'être réélu pour un second mandat.

Quelles sont les missions du CCV ?

Le CCV est un outil au service des adhérents de la ville pour l'information et l'action, pour mutualiser et rendre plus efficaces nos forces. Sa mission première est de permettre la circulation de toutes les informations susceptibles d'intéresser l'ensemble des sections rennaises et d'assurer une politique cohérente et homogène du Parti sur tout le territoire de la Ville. C'est également de coordonner la propagande du parti à Rennes. Quelques exemples concrets : la diffusion de tracts spécifiques pour défendre le projet du VAL au cours de la dernière décennie, la présence traditionnelle sur le marché des Lices, une fois par mois au minimum, ou cette nouvelle forme de présence politique : les «opérations coup de poing» de distribution de tracts à l'entrée des stations du VAL, le même jour, à la même heure, distributions mises en place peu de temps après l'inauguration du métro.

Quels sont les liens avec le travail effectué par l'équipe municipale ?

Le bureau du CCV se réunit tous les mois, c'est l'occasion de faire le point sur l'actualité municipale entre les militants et les élus membres du CCV. La présence régulière du Président du Groupe Socialiste Municipal facilite grandement la circulation des informations dans les deux sens.

D'autre part, le CCV organise aussi des Assemblées Générales de militants. L'une d'entre elles, chaque année, est consacrée au bilan politique de l'équipe municipale. Si l'une de ces assemblées prend une décision politique, elle engage toutes les sections rennaises et c'est le CCV qui veille à son application.



Entretien avec **Jean-François PICAUT,** *secrétaire du CCV, secrétaire de la section Rennes Sud-Est, membre du Conseil Fédéral.*

Emeline Deschamps : *Jean-François, dans ton rapport moral avant le Congrès et dans ta déclaration de candidature pour le nouveau mandat, tu insistes beaucoup sur la formation : est-ce aussi le rôle du CCV ?*

Jean-François Picaut : Bien sûr, à condition de respecter les prérogatives de chacun. Mais, avant de te répondre précisément, deux mots sur la formation en général, tu sais que c'est mon dada. Déformation professionnelle, sans doute¹.

Pour moi, se former, c'est, pour chaque adhérent, à la fois un droit et un devoir. Et, pour un parti comme le nôtre, la formation, c'est une question vitale. C'est, pour lui, une ardente obligation de mettre à la disposition de **tous** ses adhérents les outils nécessaires à la compréhension du monde qui les entoure. C'est ainsi qu'il leur permet d'exercer pleinement leur citoyenneté à l'intérieur du parti et à l'extérieur, dans la société. Un parti qui ne s'acquitte pas de son devoir de formation est condamné à devenir un parti de notables, ce n'est pas un parti démocratique.

La formation, évidemment, peut revêtir des formes diverses : lecture personnelle, présence aux réunions de section, participation à des commissions, des conférences, etc. Mais cette forme « d'éducation populaire » est le meilleur contrepoison, peut-être le seul, à la pensée unique ou au prêt à penser que diffusent les grands médias. Chaque échelon du parti, de la section au national, doit se sentir concerné.

Alors, tu me poses la question du CCV. Je vais prendre des exemples. Après le 21 avril 2002, les sections ont vu affluer un grand nombre de nouveaux adhérents. Beaucoup d'entre eux demandaient à bénéficier de formations. Le CCV est intervenu dans trois d'entre elles. Il en a lui-même organisé deux : une formation sur les statuts et le fonctionnement interne du Parti, dans le cadre de la mutualisation des moyens entre sections, et une autre intitulée « Qu'est-ce qu'une politique municipale socialiste ? », parce qu'elle se situait directement à son niveau de compétence. Pour la troisième : « *Etre socialiste, hier, aujourd'hui, demain* », il a collaboré avec la Fédération parce que l'intervenant, Henri Weber, était membre du Secrétariat national et parce que la formation était de nature à attirer des adhérents de tout le département.

Emeline Deschamps : *Et le CCV a des projets pour le futur ?*

Jean-François Picaut : Tu n'en doutes pas, j'espère ! D'ici la fin de l'année civile², nous allons inviter les adhérents rennais à débattre sur la gestion de l'eau à Rennes, sur le nouveau Projet Educatif Local, sur la mission confiée à notre camarade Pierre-Yves Heurtin concernant la laïcité. En 2004, nous envisageons d'organiser, seuls ou avec la Fédération, des choses sur l'assurance maladie, sur la décentralisation, sur l'Europe, etc. Nous souhaitons réfléchir sur le logement, en liaison avec le CCAR³...

Emeline Deschamps : *Tu viens de citer le CCAR, mais est-ce que sa mise en place ne va pas réduire le champ d'action du CCV.*

Jean-François Picaut : Ah, mais pas du tout ! Tout le bureau du CCV et moi-même avons beaucoup œuvré, avant le Congrès de Dijon, pour la création du CCAR. Et il me tarde de le voir mis en place effectivement.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Si l'on parle du rapport entre la population et le nombre de socialistes, Rennes, c'est un peu plus de 200 000 habitants et environ 340 adhérents socialistes, l'agglomération, environ 365 000 habitants et 668 adhérents et le département à peu près 1 040 adhérents pour une population de 903 400 habitants.

Si l'on parle budget, Rennes c'est 397 millions d'euros, Rennes-Métropole, 324,88 millions et le département 569 millions.

Rennes-Métropole, c'est donc 40,40% de la population de l'Ille-et-Vilaine, mais c'est plus d'un adhérent socialiste sur deux (64,35%) et, surtout, Rennes et l'agglomération c'est un budget qui représente 126,86% de celui du département.

Quand on a cela en tête et qu'on se rappelle, en plus, que des domaines essentiels à la vie de tous nos concitoyens comme le logement et les transports sont désormais du domaine communautaire, on comprend l'importance d'un outil de concertation entre socialistes, militants et élus, responsables de leurs communes ou dans l'opposition.

Cela n'enlève rien à l'importance de la vie communale, les deux sont complémentaires.

Emeline Deschamps : *D'une communauté à l'autre. Tu as également souhaité que le CCV noue des liens avec les partis frères européens...*

Jean-François Picaut : L'Europe ! Je ne vais pas sauter sur ma chaise, en faisant des sauts de cabri et en criant « l'Europe, l'Europe, l'Europe », comme disait de Gaulle. Mais enfin, l'Europe, c'est notre avenir à tous, si nous voulons continuer d'exister dans le monde multipolaire que nous appelons de nos vœux. Et surtout, pour les plus jeunes, c'est déjà leur présent. Qui n'a pas eu un correspondant scolaire dans un pays européen, qui n'y a pas fait un séjour linguistique ? Et pour les plus qualifiés,

au moins, le champ d'horizon de leur profession, c'est déjà l'Europe.

Ceci dit, tu me parles de « nouer des liens », ce n'est pas tout à fait cela : il existe déjà des relations avec les camarades européens de certaines villes jumelées avec Rennes. D'ailleurs nos liens privilégiés avec le SPD d'Erlangen et les déplacements à plusieurs reprises de nos deux délégations démontrent cet engagement international. Ce que je souhaite, c'est intensifier les relations qui existent et, si possible, en créer d'autres, dans le cadre de la formation d'un vrai Parti Socialiste Européen. Dans un premier temps, on pourrait donner la priorité aux villes jumelles de l'Europe des Quinze. C'est, je crois, une bonne manière pour aller vers un parti de militants, et c'est exactement ce à quoi nous a exhortés le Congrès de Dijon.

Emeline Deschamps : *Revenons à Rennes. Il y aura des élections municipales, très importantes, en 2007 : le CCV a-t-il un rôle à jouer lors de ces élections ?*

Jean-François Picaut : Oui, bien sûr. Le CCV est le maître d'œuvre de la préparation, puis de l'adoption du projet municipal. Il organise les réunions de travail préparatoires et les A G statutaires. Il lui incombe, selon les termes de ses statuts, « d'effectuer, en temps utile, un appel à candidature auprès des adhérents ». Son rôle est central dans toutes les opérations jusqu'à la validation de la liste des candidatures retenues, par le vote de tous les adhérents réunis en AG.

Emeline Deschamps : *Un mot pour terminer ?*

Jean-François Picaut : Trois si tu le permets. Un souhait d'abord : que le CCV soit, à la place qui est la sienne, un outil performant dans les combats qui nous attendent et qui doivent nous conduire à la victoire. Je pense, évidemment, aux cantonales qui cette année concerneront six cantons rennais, dont deux cantons de ma section avec Mireille Massot et Jean Normand. Mais je n'oublie pas le département tout entier et la région : la liste départementale pour les régionales comporte huit Rennais dont la chef de file, Sylvie Robert.

Ensuite, une pensée pour les camarades qui nous ont quittés cette année et pour leurs proches.

Et enfin, des vœux de Bonne et Heureuse Année 2004, pour chacun(e) d'entre nous et ceux qui nous sont chers.

Notes :

- (1) NDLR : Jean-François, dans le « civil », est enseignant de lettres classiques.
- (2) L'entretien a été réalisé au tout début du mois de décembre.
- (3) NDLR : CCAR (Comité de Coordination de l'Agglomération Rennaise).

Prix Nobel de la Paix

En tant que vice-Président du groupe interparlementaire France Iran, Jean-Michel Boucheron a reçu à l'Assemblée Nationale Shirin Ebadi, avocate iranienne, Prix Nobel de la Paix.

«Madame Ebadi a fait connaître ses inquiétudes aux responsables français sur la situation intérieure iranienne où les conservateurs cherchent l'affrontement avec la jeunesse pour créer des troubles à la veille des élections générales du printemps.

Au sujet de l'Irak, elle s'est alarmé du danger de pourrissement de la situation actuelle qui favorise exclusivement les factions les plus extrêmes. Elle a enfin dit ses espoirs d'une intensification des relations avec la France, ces échanges étant une aide précieuse dans la voie de l'ouverture du régime actuel. Elle souhaite que, le jour venu, la jeunesse de son pays se tourne prioritairement vers l'Europe dans la recherche de partenaires internationaux».



RAPPORT VIRVILLE :

LA CASSE CONTINUE...

Jeudi 15 janvier 2004 la commission chargée de “toiletter” (terme choisi par le gouvernement et le MEDEF) le code du travail, a rendu ses conclusions à Monsieur Fillon, qui serviront de base à un projet de loi sur le travail et l'emploi. Rappelons que cette commission était présidée par Monsieur Virville, Secrétaire Général et directeur des ressources humaines du groupe RENAULT, celui qui a annoncé la fermeture de RENAULT-VILVOORDE en 1997 (3 000 ouvriers sur le carreau), alors que la même année Renault faisait 5,4 milliards de francs de bénéfices nets.

Cela souligne bien les attentes du ministre des “Affaires sociales” concernant l'orientation du rapport, et plus largement l'odeur et la couleur qu'aura la “grande loi sur le travail et l'emploi” annoncée par Raffarin pour la fin de l'année : accroître la précarité, favoriser le “mercenariat d'entreprise”.

Pour atteindre ses objectifs, le rapport Virville préconise :

- Recodification du code du travail (casse de la hiérarchie des sources de droit et l'ordre du social) ;
- Mise en place de “commissions paritaires d'interprétation” en cas de difficultés de compréhension (la partie est ouverte pour une augmentation des délais aux prud'hommes, et laisser une ingérence plus grande aux employeurs) ;
- Aménager les décisions judiciaires : délais encore accrus ;

- Encadrer les “nouvelles formes d'emplois” : limites du contrat de travail et des emplois de salariés, développement de contrat “mission” ou “projet” : aboutissant à créer des contrats de location de bras et de cerveaux à la place d'un contrat de travail ;
- Révision des modalités de rupture de contrat de travail : procédures de licenciement, plan de sauvegarde, rupture...

A la mode anglo-saxonne :

- Faciliter la sous-traitance ;
- Limiter la “notion de travail effectif” ;
- Révision du régime des dérogations au repos hebdomadaire et de modulation ;
- Révision des forfaits jours, congés payés, temps partiels...
- Fonctionnement des CE et des DP dans les PME : mise en place d'un conseil d'entreprise en fusionnant les CE et les délégués du personnel afin de court-circuiter les syndicats des petites entreprises dans les négociations.

Voilà la carte de vœux 2004 de Monsieur Chirac aux Français !

Merci Monsieur le Président pour votre compassion, mais cela n'est pas nécessaire. Déréglementer, simplifier, introduire la flexibilité encore et toujours, c'est desservir les Français.

Il faut que nous nous mobilisions contre le futur plan pour l'emploi fondé sur ce rapport : défendons le droit du travail.

R.M.A. :

L'ESCLAVAGISME MODERNE...

Après une longue et triste liste de destructions systématiques des avancées sociales réalisées par la gauche : remise en cause de la CMU, disparition des emplois jeunes, réforme du régime de l'assurance chômage des intermittents du spectacle, accélération de la flexibilité du travail par la casse des 35 heures, réforme du système des retraites, ... le gouvernement Raffarin-Chirac met en place le RMA : revenu minimum d'activité. Entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2004, il contribue à la dégradation du marché du travail et détériore les conditions de vie des personnes les plus précaires.

En effet, le RMA instaure un contrat de travail, un «contrat d'insertion-RMA» qui «incite» les bénéficiaires à accepter n'importe quel emploi pour 20 heures par semaine payés le tiers du coût du SMIC.

Le RMA est donc dangereux à plus d'un titre :

— Il fragilise les personnes les plus exposées à la précarité, c'est-à-dire les travailleurs faiblement diplômés, percevant des bas salaires (et plus particulièrement les femmes). Le RMA, en tant que CDD à temps partiel, renouvelable deux fois, pour une durée totale de 18 mois, ne permet guère d'illusion quant à l'espoir de décrocher un CDI ; aucune obligation d'embauche en CDI à l'issue du RMA n'est demandée... Quant aux entreprises, pourquoi embaucheraient-elles un employé, alors qu'elles peuvent profiter de personnes coûtant le tiers du SMIC ? D'autre part, les entreprises susceptibles de recruter des RMA sont celles qui recourent déjà massivement aux emplois de bas salaires et/ou de courtes durées. Mais le gouvernement ne s'arrête pas là ; les cotisations versées au titre de l'allocation chômage, des retraites, de la santé ou de la formation professionnelle, sont désormais calculées sur le complément salaire versé par l'employeur. Un an de travail équivaut à un trimestre de retraite, pour ne donner que cet

exemple ! Bref, les titulaires du RMA seront des travailleurs pauvres, après avoir été des pauvres sans travail. La France généralise ainsi le système du *workfare* (obligation de travailler en contre partie de l'aide sociale), cher aux pays anglo-saxons.

— Il remet en cause le système de solidarité nationale ainsi que l'égalité de traitement et d'accès au droit sur le territoire national. En effet, avec la réforme de l'UNEDIC et de l'ASS, les conseils généraux n'ont pas les moyens financiers et humains pour mettre en œuvre l'objectif de 100 000 RMA dès 2004 fixé par le gouvernement. Le financement du RMA n'est donc pas assuré ! Le clientélisme, l'arbitraire et l'abandon de tout contrôle sur les politiques locales d'insertion vient de naître... Les conseils généraux seront les rois dans leur royaume : juge et partie en même temps, puisqu'ils ont la compétence pour nommer les représentants aux commissions départementales et locales d'insertion d'un côté, et de l'autre d'agrèer les contrats d'insertion. Quant à la part minimum des sommes allouées au RMI pour des actions d'insertion, elle n'est plus obligatoire. Les allocataires du RMI seront une charge plus lourde, d'où une augmentation très probable des impôts locaux, faute de ressources suffisantes.

Au-delà du mépris social qui relève de la non-prise en compte de la réalité des premiers concernés, on ne peut accepter, nous socialistes, un contrat qui érige le principe de non-égalité entre ses membres comme valeur sociale, un contrat qui crée un sous-prolétariat, exclut ceux qu'il veut insérer. Enfin, il stigmatise et culpabilise les plus démunis. Affichons-nous haut et fort contre le RMA, contre cette machine à fabriquer des travailleurs pauvres.

Emeline DESCHAMPS,
*Première Secrétaire Fédérale Adjointe
Chargée de la communication interne.*

Mégalis

«Parce que les tuyaux ne serviraient à rien sans les nouveaux services qu'ils rendent possibles, la Région-Bretagne agit pour développer en parallèle infrastructures de pointe et nouveaux usages des technologies de la communication» Région-Bretagne. Depuis septembre 2000, le réseau Mégalis dessert une centaine d'établissements publics — universités, grandes écoles, centres de recherche et hôpitaux — répartis dans vingt-cinq villes bretonnes et affiche un débit de 622 Mb/s fin 2003. Depuis 2003, un accès ADSL à ce réseau est disponible et pour les zones non-éligibles ADSL, des connexions satellite bidirectionnelles.

L'objectif visé est de multiplier les usages «hauts-débits» de ce réseau, des usages qui exploitent la vitesse (jusqu'à 34 Mb/s) et la permanente disponibilité. Mais avant de poursuivre le chemin prévu — 2,5 Gb/s en 2005 — il est important de faire un bilan à mi-parcours. Aurait-on pu offrir les mêmes services sans immobiliser autant de moyens dans le réseau ? Le projet est-il le bon ?

En général, le réseau est bien perçu par les établissements raccordés. Il permet un débouché sur l'internet moins cher (pour l'établissement) que les offres publiques des opérateurs. Mais, plutôt que de mobiliser le volume nécessaire à la mise en place de Mégalis, il aurait été plus économique pour la Région de subventionner simplement le raccordement des établissements publics par des offres du marché au sein d'intranets ouverts en tant qu'animateur de communautés (santé, éducation, recherche, etc.).

En fait, le territoire est innervé par un réseau de liaisons qui sont utilisées par *France-Télécom* et ses concurrents pour supporter leurs offres. Plus la demande concerne des débits élevés, plus l'offre susceptible d'être construite est rentable. C'est ainsi que les besoins transfrontières sont couverts plusieurs fois par les opérateurs et que certains appels d'offres régionaux n'obtiennent que la réponse de l'opérateur historique.

La question du haut-débit est très contextuelle — «vérité de ce côté des Pyrénées, mensonge au-delà !» Si, en France, on parle de haut-débit dès 128 Kb/s, au Japon, on s'en abstient avant 8 Mb/s —. C'est bien sur le segment de la distribution, au plus près de l'utilisateur, que se joue la bataille du haut-débit. C'est là que le marché est défaillant et que la puissance publique — la Région par exemple — a un rôle à jouer.

L'offre de 2,5 Gb/s en 2005 de la Région est trompeuse derrière un accès à 128 Kb/s ou même 521 Kb/s. Les usages les plus innovants y perdent tout leur intérêt. La mise en place d'un réseau de distribution en fibre optique beaucoup plus rapide permettrait un développement vraiment innovant des services de façon beaucoup plus assurée.

Les collectivités locales peuvent maintenant devenir des opérateurs et *France-Télécom* ne peut raisonnablement pas investir dans un segment soumis à dégroupage — l'opérateur travaillerait ainsi pour ses concurrents. Il faut en prendre acte dans les projets, en particulier dans ceux proposés aux électeurs des Conseils Régionaux en mars prochain.

Patrick SOULIER
Section de Cesson-Sévigné

POUR LE PORT DU VOILE FAUT-IL METTRE LA VAPEUR ?

Le vendredi 23 janvier 2004, s'est tenue au siège du Parti, rue Solferino à Paris, une réunion présidée par **Jean Glavany**, dans le cadre de l'Université Permanente de la Laïcité.

Cette réunion était animée par **Maurice Agulhon**, professeur d'Histoire, membre Honoraire au Collège de France. Le thème de cette rencontre portait sur l'histoire des relations entre la laïcité et l'histoire de notre République.

Le premier acte essentiel fut en 1789 l'abandon du principe d'une monarchie fondée sur la religion catholique pour la refonder sur la raison aboutissement logique de ce que l'on a désigné par «le Siècle des Lumières».

L'autre acte fondateur fut la «**Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen**», et notamment son article 10 qui dispose «*que nul ne peut être poursuivi pour ses idées ou sa religion*».

On arriva rapidement à un essai infructueux de compromis avec la *Constitution Civile du Clergé*. Son échec a conduit en 1793 à une radicalité avec, entre autre, la création d'un calendrier républicain ne prenant plus comme origine du temps la naissance de Jésus-Christ, mais la naissance de la République.

Cette phase originelle fut close par **Napoléon** avec un compromis : le *Concordat*.

Grâce à cet accord, l'Eglise romaine retrouvait un rôle dans la société, même si l'il fallait faire sa place aux protestants. La religion juive a dû attendre la révolution de Juillet pour être intégrée.

Il est à remarquer que les fondateurs de la troisième République ont maintenu le Concordat, ce qui fait qu'ils ont été désignés comme «opportunistes» par les «radicaux», avec parmi eux, au début, **Georges Clemenceau**.

Ce fut «l'affaire Dreyfus» qui remit tout en cause, car faisant apparaître le clergé comme lié à une droite réactionnaire et antisémite, voire anti-républicaine.

C'est à la suite de cette prise de conscience que l'on aboutit en 1905, avec Emile Combes, à la «loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat» : la laïcité de l'Etat rentrait dans le droit.

Par la suite il y aura un certain nombre de reculs du principe de laïcité républicaine. C'est ainsi qu'en 1918, le Concordat est maintenu en Alsace. Plus près de nous, citons la **loi Debré** de 1959 qui en fait portait atteinte au sacro-saint principe : à fonds publics école publique, à fonds privés école privée.

La décision du Pape **Pie XI** condamnant l'*Action Française* est une date dans les relations entre l'Eglise romaine et la République française, car elle condamnait en fait la droite anti-républicaine, et donc acceptait la République.

L'établissement de notre laïcité a beaucoup dépendu de rapports de force entre l'Eglise et l'Etat. Ceux-ci ont abouti quelquefois à des compromis dont certains ont intégré des considérations culturelles et sociales. Il en est ainsi du repos hebdomadaire, du dimanche ou de certains jours fériés. On comprend ainsi que soit posé le problème du ramadan ou du yom kippur comme jours fériés.

Le professeur **Agulhon** a indiqué sa réserve en ce qui concerne une nouvelle législation ; ce qui a permis d'ouvrir un débat, certes trop court, mais intéressant. Un intervenant a fait remarquer qu'une loi de 1989 indique que nul élève ne peut être sanctionné pour ses opinions, ce qui permet toute interprétation permissive.

Jean Glavany a indiqué que l'on pourrait s'orienter vers un texte socialiste qui, au lieu de faire référence à la religion, indiquerait que serait interdit :

- Tout ce qui porte atteinte à l'Egalité Hommes/Femmes ;
- Tout signe symbolique de sympathie pour les formes terroristes de quelque religion que ce soit.

Il est certain qu'il faut être à la fois prudent et volontaire. Néanmoins, comme je l'ai fait remarquer, si Emile Combes avait écouté les voix qui lui criaient casse-cou lorsqu'il élaborait la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, jamais celle-ci n'aurait vu le jour.

D'autre part, au moment où l'on discute d'une future constitution européenne il est intéressant de noter que **la Belgique et deux landers allemands** envisagent de suivre notre exemple : *l'Europe laïque serait-elle en train de naître ?*

Comme on le voit, le débat n'est pas clos ; mais le sera-t-il un jour ?

Pour ma part, je pense que ce serait fautive d'oublier que l'Ecole de la République est le seul lieu où les citoyens de demain doivent apprendre la vie collective et non un objectif de conquête pour les communautaristes de tout poil. C'est pourquoi il convient de donner aux enseignants les moyens institutionnels de faire vivre une laïcité fraternelle, et ne pas les laisser gérer seuls cet élément fondateur de notre République qui s'appuie sur ces trois principes essentiels : Liberté, Egalité, Fraternité.

Jean-Claude du Chalard
Premier Secrétaire Fédéral Honoraire

NOS CANDIDATS AUX ÉLECTIONS CANTONALES

Arrondissement de Fougères :

Fougères-Sud : Jacky Lemoigne.

Saint-Brice-en-Coglès : Louis Dubreil,
Conseiller Général.

Arrondissement de Redon :

Bain-de-Bretagne : Jean-Yves Leclerc.

Pipriac : Jean-Claude Chotard.

Le Sel-de-Bretagne : Gilbert Ménard.

Arrondissement de Rennes :

Bécherel : Jean-Yves Bazin.

Bruz : Philippe Bonnin.

Cesson-Sévigné : Guy Jouhier,
Conseiller Général.

Châteaubourg : Jean-Pierre Guéguen.

Hédé : Jean-Louis Tourenne,
Conseiller Général.

Liffré : Clément Théaudin,
Conseiller Général.

Plélan-le-Grand : Rozenn Geffroy.

Rennes-Centre : Didier Lebougeant.

Rennes Centre-Ouest : Marcel Rogemont,
Conseiller Général.

Rennes-Est : Clotilde Tascon-Mennetrier,
Conseillère Générale.

Rennes-Nord : Martial Gabillard,
Conseiller Général.

Rennes Le Blosne : Jean Normand,
Conseiller Général.

Rennes Sud-Est : Mireille Massot,
Conseillère Générale.

Retiers : Jean-Claude Roger.

St-Aubin-d'Aubigné : Jean-Yves Praud.

Vitré-Ouest : Annie Le Poézat.

Arrondissement de Saint-Malo :

Combourg : Marie-Thérèse Sauvée,
Conseillère Générale.

Saint-Malo-Sud : Jacky Le Menn,
Conseiller Général.